

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2012-19 du 20 décembre 2012
portant cessation de fonctions à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1230809S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2011-03 du 26 janvier 2011 nommant M. Thierry Adenis directeur des systèmes d'information de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur des systèmes d'information de l'Établissement français du sang exercées par M. Thierry Adenis à compter du 20 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale et solidarité*.

Fait le 20 décembre 2012.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS